
*L'ADAVEM JP-40 VOUS
ACCUEILLE
GRATUITEMENT ET
CONFIDENTIELLEMENT*

L'ADAVEM JP40 vous accompagne et vous informe tout au long de la procédure pénale :

- ❖ Avant le procès : information quant au dépôt de plainte.
- ❖ Pendant le procès : information sur la constitution de partie civile, mise en place de la protection juridique / défense et recours, démarches auprès de l'aide juridictionnelle, accompagnement lors des audiences correctionnelles.
- ❖ Après le procès : information sur les procédures d'indemnisation

*VOUS ET VOS PROCHES ETES
VICTIMES D'UNE
INFRACTION PENALE ?*

- ❖ **Infractions pénales** : homicides, violences volontaires, violences conjugales, viols, agressions sexuelles, atteintes aux biens, ...
- ❖ **Accidents de la voie publique.**
- ❖ **Catastrophes collectives** (incendies, catastrophes naturelles)
- ❖ **Actes de terrorisme**
- ❖ **Accidents sériels** (Lévothyrox, prothèses PIP...)

*UNE EQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE
A VOTRE DISPOSITION*

- ❖ Des juristes : qui assurent des permanences téléphoniques, vous apportent un accueil et une écoute privilégiée, vous informent sur vos droits tout au long de la procédure et vous orientent vers tous professionnels concernés (avocats, services médicaux, assurances...)
- ❖ Une psychologue spécialiste en EMDR : qui assure un soutien individuel et un accompagnement aux étapes importantes de la procédure pénale
- ❖ Une assistante sociale : qui assure un suivi social et vous accompagne dans les démarches administratives.

*NOUS
CONTACTER*

**Antenne de
Mont-de-Marsan**

375 avenue de Nonères
05.58.06.02.02
secretariat@adavemjp40.fr

www.adavem40.fr

Antenne de Dax

14 rue des prairies – ZAC du
Sablar
05.58.74.71.88
secretariat@adavemjp40.fr

*NOUS RENCONTRER
-
NOS PERMANENCES*

Nous rencontrer sur Dax :

- ❖ **Sur rendez-vous à l'association** du
lundi au vendredi de 9h à 12h et de
14h à 17h

Nous rencontrer sur la Côte Landaise

1^{er} mercredi du mois :

- ❖ **Mairie de Seignosse : 14h-16h**
- ❖ **Mairie de Hossegor : 16h-18h**

1^{er} jeudi du mois :

- ❖ **Mairie de Moliets : 14h-16h**
- ❖ **Médiathèque de Vieux-Boucau :**
16h-18h

3^{ème} jeudi du mois :

- ❖ **Pôle social de Capbreton : 13h30-
15h30**
- ❖ **Salle la Pradette Labenne : 15h30-
17H30**

**SECRETARIAT
05.58.06.02.02**

SERVICES GRATUITS ET
CONFIDENTIELS

*Association
Départementale
D'aide Aux
Victimes
Et De Médiation*

*-
Justice De
Proximité
40*

